

# BULLETIN INTERCOMMUNAL



ELLE FAIT QUOI  
LA CC3M ?

LA CC3M  
S'OCUPE DE ...

## « Le mille-feuille »

Vous connaissez tous cette pâtisserie réalisée avec amour par nos artisans locaux, qui lorsque vous la dégustez laisse plus de crème dans les doigts que dans la bouche.

Mais c'est aussi l'appellation péjorative qui qualifie la complexité de nos institutions françaises avec sa succession d'échelons : Etat, Région, Départements, Communes.

Et bien sûr l'intercommunalité participe à ce sentiment.

**On peut rêver plus simple.**

La Communauté de Communes Meurthe-Mortagne-Moselle a-t-elle trouvé sa place dans « ce mille-feuille », et dans ce grand territoire de **37 communes** ? Je n'en doute pas.

**Son rôle n'est pas de se substituer aux communes**, le lien privilégié pour les habitants doit rester l'équipe municipale. Certains élus et vous aussi, chers habitants, vous restez encore dubitatifs sur cet échelon et son rôle.

Pour autant, c'est bien là que peut s'exercer une solidarité certaine. **Les compétences portées par la CC3M sont multiples.**

- Le point de départ a été **la collecte des déchets ménagers**, une réussite aujourd'hui reconnue de tous pour son efficacité.
- **Un service petite enfance** pour accompagner les jeunes parents dans leur quotidien avec 150 enfants accueillis.
- C'est aussi un accompagnement dans votre parcours à la **rénovation énergétique de l'habitat**, si complexe à ce jour.
- La CC3M participe aussi à **l'animation du territoire** en complément de vos associations avec des actions essentiellement orientées vers l'environnement.
- La prise de la compétence de **l'assainissement** en 2022 permet un grand bond dans la mise aux normes de chacune de nos communes avec 11 millions d'investissements sur 5 ans.
- C'est aussi, une équipe d'agents techniques à disposition de nos communes pour **l'entretien des espaces verts** et autres, de plus en plus sollicitée, pour rendre nos villages plus accueillants.
- Nous avons entrepris **l'élaboration d'un PLUI** (plan local d'urbanisme intercommunal) qui dessinera notre territoire pour les 30 prochaines années.
- Et bien sûr, pour financer tout cela, une équipe administrative qui n'oublie pas la facturation au titre des services rendus.

**La CC3M** : tout simplement, une coopérative au service de nos habitants, animée, orchestrée par **une équipe de 80 agents motivés et engagés**, au service des élus, chacune et chacun dans leur domaine de compétence. J'apprécie leur travail.

Je terminerai par cet adage dont on ne connaît pas l'origine :

« seul on va plus vite, ensemble on va plus loin. »

Excellent été à l'ombre des mirabelliers.



Philippe DANIEL  
Président de la  
CC3M

**Les locaux de la CC3M sont ouverts au public :**

56, Avenue Pierre Semard 54360 Blainville-sur-l'Eau.

**LUNDI-MARDI-MERCREDI-VENDREDI :**

de 9h à 12h et de 13h30 à 17h



**JEUDI : de 9h à 12h**

**03.83.71.43.62.**

secretariat@cc3m.fr

Bulletin intercommunal n°9- Juin 2024  
8450 exemplaires  
Graphismes et illustrations : Les créas de Ludow  
Imprimerie : Lorraine Graphic  
N°ISSN : 2554-6783

Directeur de la publication : Philippe DANIEL



« Les jeux de l'été » :

**une animation estivale sur le thème des JO**

**L'animation « Les jeux de l'été », proposée par la communauté de communes, revient cet été sur notre territoire !**

Destinées à tous les villages de moins de 1000 habitants, ces soirées visent à rassembler les habitants d'une ou deux communes voisines autour de jeux, créés spécialement pour l'occasion par l'équipe d'animation de la CC3M.

S'adressant à toutes et tous, aussi bien enfants que retraités, ce projet a pour but de favoriser le lien social, familial et intergénérationnel et dynamiser les villages tout en encourageant les échanges entre les résidents. Lors de l'édition 2022, l'ensemble des communes participantes ont poursuivies l'action en terminant la soirée autour d'un apéro ou d'un barbecue convivial. Cet été, pour se mettre dans l'ambiance des JO de Paris, le thème des jeux sera orienté vers le sport.

**Vous souhaitez bénéficier de l'animation dans votre commune ?**

**Prenez contact avec Virginie Coeugnet, chargée d'animation à la CC3M : virginie.coeugnet@cc3m.fr**



**Une 6ème édition réussie pour le Festival Déclic Nature**

**Organisé tous les deux ans par la CC3M, le Festival Déclic Nature était de retour du 31 mai au 2 juin 2024 à la MFC de Blainville-sur-l'Eau.**

Merci à tous ; exposants, acteurs locaux, bénévoles et visiteurs, d'avoir contribué au succès de ce rendez-vous !

Fruit d'une étroite collaboration entre la Communauté de Communes et Teddy et Didier Bracard depuis 2012, cet événement dédié à la photographie naturaliste et à la sensibilisation aux enjeux de biodiversité est un véritable succès à chaque édition.

Celle de 2024 ne fait pas exception : ce sont plus de 1500 visiteurs qui se sont déplacés pour rencontrer les photographes invités, assister aux conférences naturalistes et profiter du village animation.

Les scolaires ont également pu profiter de l'événement. Plusieurs intervenants se sont ainsi déplacés dans les écoles afin de transmettre leurs passions et sensibiliser les enfants à la nature qui les entoure.



**À VOS AGENDAS**

**Animation Vannerie : Dimanche 18 août de 14h à 17h à Gerbeville.**

**Animation encadrée par l'association l'Atelier Vert.**

**Renseignements et inscriptions : virginie.coeugnet@cc3m.fr**

**Au service des créateurs et entreprises : Lorr'Up et France Active Lorraine – Képos**  
Afin de favoriser le développement économique du territoire, la Communauté de Communes Meurthe Mortagne Moselle finance des structures ainsi que des dispositifs ayant pour objectifs d'accompagner entreprises et entrepreneurs.

**Lorr'Up, un outil sur mesure et gratuit, dédié à l'accompagnement des entreprises.**

**Lorr'Up, l'Agence de Développement économique Nancy Sud Lorraine, est une structure qui soutient l'ensemble des acteurs économiques du territoire et met tout en œuvre pour valoriser les entreprises qui le composent.**

Son objectif est de renforcer la compétitivité des entreprises, d'engager les transitions, et de valoriser les atouts du territoire pour accueillir de nouveaux projets. Les experts de l'agence travaillent en proximité avec l'écosystème local, au service des acteurs publics et privés, pour apporter des solutions pertinentes, de manière confidentielle et flexible.

**L'agence assure plusieurs missions de proximité :**

• **Économie : accompagnement à 360° des entreprises**

Développement des entreprises, identification des partenaires clés et création des synergies. Accompagnement des projets de l'idée à la réalisation.

• **Immobilier : Prospection et implantation**

Mobilisation des acteurs nécessaires et accompagnement des projets immobiliers : opportunités immobilières et foncières, réflexion sur l'existant et accompagnement jusqu'à l'implantation.

• **Transitions : Expertise**

Engager les acteurs économiques dans leur transformation et adaptation. Approche individuelle et collective (décarbonation, énergies, et gestion des risques climatiques).

• **Filières et valorisation**

Développer l'écosystème local de manière collective en proposant des événements dédiés.



**Votre contact Lorr'up sur le Lunévillois :**  
**Audrey Junger – audrey.junger@lorr-up.fr**

**La création d'entreprise vous intéresse ? REGENERE est là pour vous !**

**REGENERE (Résilience pour une Economie Génératrice d'Engagement Numérique Responsable et Ecologique) déploie depuis 3 ans sur les territoires du Lunévillois plusieurs dispositifs afin de soutenir un développement économique engagé.**

Parmi ceux-ci, le **CréaLab**. Ce dispositif regroupe chaque année une quinzaine d'entrepreneurs soucieux de prendre en compte les transitions sociale, écologique et digitale dans le développement de leurs entreprises. Les **Rencontres Créa**, sont quant à elles, des réunions mensuelles sur l'entrepreneuriat. Ouvertes à toutes et à tous, elles permettent de venir poser toutes les questions relatives au projet de création d'entreprise.



**France Active Lorraine :**  
**regenerere@franceactive-lorraine.org**



**Des questions concernant ces dispositifs ?**  
**Vous pouvez prendre contact avec Cédric Trochain :**  
**cedric.trochain@cc3m.fr**

**Et si vous flashiez sur l'Espace Naturel Sensible du Plain ?**



**À VENIR**

**Certains panneaux déjà existants sur l'ENS du Plain seront bientôt rénovés et de nouveaux feront leur apparition (mares, types d'habitats, inventaire des populations piscicoles).**

L'ENS du Plain, accessible via le chemin du Saulcy à Damelevières, propose un sentier d'interprétation ponctué de plusieurs stations avec panneaux pédagogiques.

Afin d'enrichir les informations existantes et de les faire évoluer au fil des saisons, des QR codes ont été ajoutés aux panneaux existants. Cela permet une approche originale et ludique sur des thématiques variées : cris des oiseaux, respiration des insectes, empreintes d'animaux et bien d'autres à découvrir.

Alors, à vos marques, prêts, flashez !

*Ces projets sont soutenus par le Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle.*

**L'Euron et ses principaux affluents à l'étude**

**Depuis le 13 février 2024, la Communauté de Communes s'est engagée aux côtés du Syndicat Mixte Moselle Amont (SMMA) dans une étude diagnostique de l'état écologique de la rivière Euron et de ses principaux affluents (avec ajout des cours d'eau du Mexet et du Moranviller).**

C'est le Bureau d'études Fluvial.is qui a été missionné pour mener à bien cette prestation d'une durée d'un an.

En 2007, la Communauté de Communes du Bayonnais avait procédé à la réalisation d'un premier diagnostic. Cette étude a été suivie d'un programme de travaux mené par l'entreprise SW Environnement entre 2012 et 2018. L'ensemble du projet était centré sur le cours d'eau principal, l'Euron.

A l'heure actuelle, la priorité est de disposer d'une étude globale du bassin-versant de l'Euron incluant certains affluents. Ceci afin d'améliorer les connaissances sur le milieu et de répondre aux objectifs d'amélioration de la masse d'eau en travaillant à la fois sur l'état chimique, hydromorphologique et écologique. L'étude devra permettre d'aboutir à la proposition d'un programme d'actions visant une amélioration de l'ensemble des cours d'eau du territoire.

Le périmètre de l'étude porte sur l'Euron, de sa source (Vosges) jusqu'à la confluence avec la Moselle ainsi que sur un certain nombre d'affluents, soit environ 150 kms de linéaire.

L'étude se déroulera en 4 phases :

- Phase 1 : Acquisition, collecte et synthèse des données existantes ;
- Phase 2 : Enquête auprès des partenaires ;
- Phase 3 : Diagnostic et mesures sur le terrain ;
- Phase 4 : Élaboration d'un programme d'actions.

Ce projet, d'un montant total de 94 554€ TTC, est subventionné à hauteur de 55% par l'Agence de l'Eau Rhin Meuse et 25% par la Région Grand Est.



## MaPrimeAdapt', une nouvelle aide pour adapter son logement à la perte d'autonomie

Depuis le 1er janvier 2024 un nouveau dispositif d'aide est mis en place par l'Etat pour permettre le maintien à domicile en cas de perte d'autonomie : Ma PrimeAdapt'.

### Qui peut en bénéficier ?

- Toute personne de plus de 70 ans ;
- Les personnes de 60 à 69 ans disposant d'une attestation de GIR 1 à 6 ;
- Les personnes en situation de handicap justifiant d'un taux d'incapacité de 50 % et plus, ou bénéficiant de la prestation de compensation du handicap.

### Quel montant ?

- 70 % pour les foyers aux revenus très modestes ;
  - 50 % pour les foyers aux revenus modestes ;
- Dans la limite d'un plafond de travaux subventionnables de 22 000€ HT.



### Quels travaux ?

Adaptation de la salle de bain	Accessibilité du logement	Autres travaux ( y compris extérieurs )
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Installation d'une douche de plain-pied en remplacement d'une baignoire ou d'une douche non adaptée.</li> <li>• Rehaussement des toilettes.</li> <li>• Pose de carrelage ou revêtement antidérapant.</li> <li>• Pose de barres d'appui et mains courantes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Création d'une rampe d'accès.</li> <li>• Installation d'un monte escalier.</li> <li>• Installation d'un ascenseur.</li> <li>• Installation d'un monte-personne ou plateforme élévatrice.</li> <li>• Amélioration de la circulation intérieure, élargissement de passages.</li> <li>• Aménagement d'une pièce.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• création d'une pièce supplémentaire.</li> <li>• création d'une unité de vie.</li> <li>• installation de meubles pour personnes à mobilité réduite</li> <li>• élargissement ou aménagement d'un parking.</li> <li>• installation de volets roulants électriques, motorisation de volets roulants, autonomie et adaptation : autres besoins.</li> </ul>

## La CC3M vous accompagne dans vos travaux d'amélioration

Vous souhaitez réaliser des travaux d'amélioration dans votre logement (isolation, installation ou changement de système de chauffage, ventilation, eau chaude sanitaire) ? La CC3M est LE point d'entrée France Rénov' et vous accompagnera dans votre projet de rénovation.

### • Maprimerénov' par geste :

Si vous avez un projet simple de rénovation (1 ou 2 lots de travaux), vous pourrez prétendre à une aide forfaitaire par le biais de Maprimerénov', en fonction de votre revenu fiscal.

alors bénéficier d'une aide qui sera calculée en fonction du montant des travaux et de votre revenu fiscal.

### • Maprinerénov' parcours accompagné :

Vous avez des travaux plus conséquents et qui vous permettent de gagner deux gains de classe énergétique ?

Pour tous ces travaux, vous pourrez également bénéficier d'une aide financière de la CC3M cumulable avec les aides Ma Prime Rénov', les aides Certificats d'Economie d'Energie (CEE), prêt à taux zéro...

Sachez qu'un audit énergétique est obligatoire et réalisé par un « accompagnateur rénov' ». Celui-ci, vous accompagnera ensuite dans tout le processus de travaux. Vous pourrez

Attention, dans tous les cas, **il est important d'effectuer sa demande d'aide financière et d'avoir eu un accord de subvention avant de signer vos devis et de débiter vos travaux.**



### Votre contact cc3m :

Pour toute demande d'information ou de rendez-vous pour monter votre dossier vous pouvez contacter Florence Lacour à [florence.lacour@cc3m.fr](mailto:florence.lacour@cc3m.fr)

## PETITE ENFANCE

### Le Relais Petite Enfance, un lieu d'accueil, d'éveil et d'information

Le RPE est un espace neutre et gratuit proposant ateliers, accompagnements, conseils et rencontres à destination des enfants, parents, futurs parents et assistants maternels.

#### Pour les parents et futurs parents :

Vous pouvez être accompagnés dans la recherche d'un mode d'accueil individuel ou collectif pour votre enfant ou bien lors de l'embauche d'un assistant maternel. Il permet également de rencontrer les professionnels de la petite enfance ou d'autres parents (en lien avec le Lieu d'Accueil Parents Enfants).

#### Pour les enfants :

Le RPE leur offre la possibilité de participer à des ateliers afin de favoriser le développement, de rencontrer et jouer avec d'autres enfants et de se familiariser avec le monde qui l'entoure.



#### Pour les assistants maternels :

Bénéficiez d'un soutien et d'un accompagnement pour améliorer la qualité d'accueil du jeune enfant, venez vous informer sur vos droits et devoirs, découvrez le métier et rencontrez d'autres professionnels.

#### Vous êtes intéressés ?

Aline et Jessica vous accueillent à la CC3M de 9h à 12h du mardi au vendredi et de 13h30 à 17h du lundi au vendredi. [rpe@cc3m.fr](mailto:rpe@cc3m.fr)

## Mon sac de tri n'est pas une poubelle !

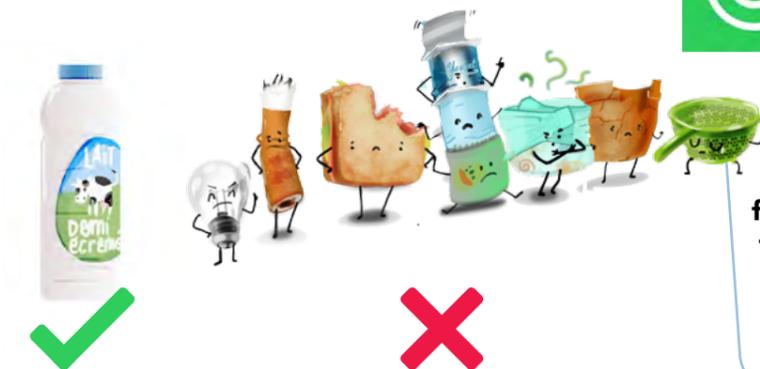
Une augmentation des sacs de tri non-conformes a été constatée ces dernières semaines. Pour bon nombre de sacs, il s'agit surtout de la présence :

- de nourriture,
- de papiers d'hygiène (couches, lingettes, masques, mouchoirs),
- de mégots de cigarettes,
- de déchets emboîtés,
- de bouteilles non vidées,
- de vêtements,
- d'objets en plastique (câbles électriques, objets de la cuisine et de la salle de bain, pots de fleurs, cintres, feutres, jouets, ...).

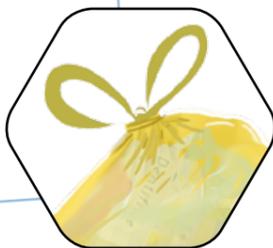
Les déchets mal triés font l'objet d'un traitement spécifique et génèrent un coût supplémentaire non négligeable pour la collectivité et donc pour les usagers. C'est pourquoi, les agents de collecte du tri refusent systématiquement les sacs de tri non-conformes.

Une question ? Un doute ?  
 Contacter le service déchets à  
[demandes.dechets@cc3m.fr](mailto:demandes.dechets@cc3m.fr).

Retrouvez toutes les consignes de tri en téléchargeant l'application proposée par Citéo sur Google Play ou l'App Store.



En période de grand vent : veillez à bien fermer votre sac de tri en faisant un nœud avec les liens coulissants jaunes pour éviter que vos déchets s'éparpillent !



## Les biodéchets se mettent (aussi) au tri !

Conformément à la loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, dite loi anti-gaspillage, la généralisation du tri à la source des biodéchets (déchets alimentaires et déchets verts) est désormais en vigueur depuis le 1er janvier 2024. Puisque cela nous concerne tous, on fait le point sur les solutions qui s'offrent à vous.

### Le compostage individuel

Afin d'encourager le compostage individuel, les habitants du territoire ont la possibilité d'acquérir un composteur en bois de 600 litres. **Le coût du composteur est de 100€.** La CC3M contribue à cette opération par **une participation de 50€** (reste à charge de l'acheteur 50€). Ces composteurs sont commandés auprès de l'entreprise Mchet Production à Blâmont. Entre 2017 et 2023, ce sont plus de 1000 composteurs qui ont été commandés par les habitants du territoire.

Vous pouvez tout à fait fabriquer votre propre composteur ou fonctionner avec un tas.

**Le guide « Comment réussir son compost ? » est disponible sur notre site Internet.**

### Vous ne disposez d'aucun espace extérieur ?

Il n'est pas impossible de faire son compost en intérieur et **une aide** peut être **allouée** par la CC3M pour l'achat d'un lombricomposteur (selon règlement d'attribution).

Un site pilote de **compostage partagé** a également vu le jour sur le territoire en partenariat avec un bailleur. Des référents de site ont été nommés et une séance d'information a été dispensée aux usagers. La CC3M étudie actuellement les possibilités d'équipement et d'accompagnement pour le déploiement de sites de compostage collectifs sur d'autres espaces publics et privés.

## Vous ne savez pas quoi faire de vos déchets verts ? Suivez le guide !

Avec l'arrivée des beaux jours, l'entretien du jardin, des haies et des vergers devient une discipline olympique. La quantité de déchets verts à évacuer peut alors se révéler être un véritable défi. Comment éviter la disqualification ? On vous dit tout.

Tout d'abord, nous vous rappelons que la loi interdit de brûler des déchets verts (secs ou humides), que ce soit avec un incinérateur de jardin ou à l'air libre. En effet, le brûlage des déchets verts dégage des substances toxiques (pour l'homme et l'environnement), favorise le risque d'incendie et peut générer des troubles du voisinage. Il est également interdit de jeter ces déchets dans la nature.

## Mais alors que faire de ses déchets verts ?



### LE MULCHING

Cette technique consiste à tondre sans ramasser l'herbe. Ainsi, les fragments de pelouse restent au sol et agissent comme un engrais naturel. De nombreuses tondeuses ont désormais une option « mulching ».

### LE PAILLAGE

Il s'agit de couvrir le sol au pied des arbres, des arbustes, des fleurs ou au potager avec différents matériaux (tontes sèches, broyat, feuilles mortes, petits résidus de taille). Le paillage permet de garder un sol plus humide, d'enrichir la terre par la décomposition des éléments, limiter l'érosion et les désherbages trop fréquents.



### LE COMPOSTAGE

La règle d'or, incorporer à la fois des déchets secs (feuilles mortes, broyat, tailles de haies, branches, paille) et des déchets humides (épluchures, tontes, fleurs fanées, marc de café). Bien mélanger, aérer et contrôler l'humidité.

### LE BROYAGE

Vos branchages et tailles de haies peuvent être broyés si vous disposez du matériel adéquat puis, utilisés en paillage.



### L'APPORT EN DECHETTERIE

Sur l'un de nos deux sites selon le règlement mis en place.



## POINTS SUR LES TRAVAUX

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, la compétence Assainissement est exercée par la CC3M pour 34 communes. Les communes de Blainville sur l'Eau, Damelevières et Mont sur Meurthe sont gérées par le SIE de Blainville-Damelevières.

En 3 ans, de nombreux travaux ont été réalisés et d'autres sont à venir. Point sur la situation :

	Montant projet (HT)	Subvention agence de l'Eau Rhin Meuse	Montant à charge CC3M	État
<b>Giriviller (1)</b>	603 000€	379 004€	224 039€	Mise en service le 12/07/2023
<b>Einvaux (1)</b>	1 359 300€	713 610€	645 705€	Mise en service le 30/10/2023
<b>Saint Boingt (1)</b>	507 215€	293 010€	214 205€	Travaux en cours de réception
<b>Villacourt : rue du mont (2)</b>	188 455€	85 594€	102 861€	Travaux réceptionnés en juin 2023
<b>Bayon : rue des Evelottes (2)</b>	320 000€	-	320 000€	Travaux réceptionnés en juin 2023
<b>Loromontzey (1)</b>	740 160€	513 000€	227 160€	Travaux en cours
<b>Borville (1)</b>	1 041 000€	624 000€ + prêt de 416 000€	417 000€	Début des travaux en juin 2024
<b>Domptail en l'Air (1)</b>	495 000€	284 000€	211 000€	Début des travaux en juin 2024

(1) : création d'une station épuration et de réseaux de collecte  
(2) : réhabilitation de réseaux existants

## FACTURES / TARIFS

Toutes les personnes raccordées ou raccordables au réseau d'assainissement collectif reçoivent chaque année 2 factures pour le traitement de leurs eaux usées (redevance d'assainissement).

Le calcul de cette redevance comprend trois composantes distinctes :

- **Une part fixe** : elle est destinée à couvrir les charges fixes du service, notamment les travaux et les frais d'exploitation.
- **Une part variable** : elle est proportionnelle au volume d'eau consommé (en m<sup>3</sup>) qui est relevé sur votre compteur d'eau.
- **La redevance pour modernisation des réseaux de collecte** : cette redevance est perçue par la Régie assainissement et reversée à l'Agence de l'Eau Rhin Meuse. Elle est de 0,233€ HT/m<sup>3</sup>

La régie assainissement de la CC3M émet **deux factures par an**, indexée sur votre consommation eau (ne sont pas concernées les communes de Bayon et Virecourt pour lesquelles les factures sont émises par le délégataire VEOLIA).

**En 2024 :**

- une facture **en juin, sur le solde** de l'année 2023
- une facture en octobre, correspondant à un acompte de l'année 2024.

**Pour la redevance de l'année 2024, vous pouvez opter pour un paiement par mensualisation**, sauf les communes de Bayon, Virecourt et Crevéchamps. Pour cela, la CC3M doit disposer :

- du contrat daté et signé et d'un Relevé d'Identité Bancaire
- du mandat de prélèvement dûment complété et signé

Le contrat et le mandat de prélèvement sont à retrouver sur notre site internet : [www.cc3m.fr](http://www.cc3m.fr).

**Le tout à renvoyer avant le lundi 15 juillet 2024 à la Communauté de Communes, 56 avenue Pierre Semard, 54360 Blainville sur l'eau ou par mail à [secretariat@cc3m.fr](mailto:secretariat@cc3m.fr).**

Dès 2022, la CC3M a initiée une réflexion en vue d'harmoniser les tarifs de la redevance assainissement qui diffère d'une commune à une autre. A l'horizon 2027, les habitants concernés devraient avoir à s'acquitter d'une redevance équivalente, fixée à 100€ / an en part fixe et 3.05 €/m<sup>3</sup> en part variable. Cette redevance permet notamment de financer un programme pluriannuel de travaux d'un montant de 11 millions d'euros jusqu'en 2027.

Commune	Tarifs 2023		Tarifs 2024	
	Part VARIABLE (€HT/m <sup>3</sup> )	Part FIXE Annuel (€HT/ab.an)	Part VARIABLE (€HT/m <sup>3</sup> )	Part FIXE Annuel (€HT/ab.an)
Barbonville	2,19 €	20,00 €	2,67 €	60,00 €
Bayon et Virecourt : part CC3M	1,98 €	31,31 €	2,20 €	59,24 €
Part délégataire	0,78 €	13,51 €	0,91 €	15,98 €
Borville	2,52 €	50,00 €	3,05 €	100,00 €
Brémoucourt	1,00 €	20,00 €	1,90 €	56,00 €
Charmois	2,35 €	20,00 €	2,74 €	60,00 €
Clayeuses	1,00 €	20,00 €	1,90 €	56,00 €
Crevéchamps	2,27 €	20,00 €	2,71 €	60,00 €
Domptail-en-l'Air	1,00 €	20,00 €	3,05 €	100,00 €
Einvaux	2,52 €	50,00 €	2,82 €	75,00 €
Essey-la-Côte	1,00 €	20,00 €	1,90 €	56,00 €
Froville	1,00 €	20,00 €	1,90 €	56,00 €
Gerbéviller	2,37 €	32,00 €	2,75 €	65,00 €
Giriviller	2,52 €	50,00 €	2,82 €	75,00 €
Haussonville	2,35 €	20,00 €	2,74 €	60,00 €
Lorey	1,00 €	20,00 €	1,90 €	56,00 €
Loromontzey	2,52 €	50,00 €	3,05 €	100,00 €
Méhoncourt	2,52 €	50,00 €	2,82 €	75,00 €
Moriviller	1,00 €	20,00 €	1,90 €	56,00 €
Remeniville	1,82 €	23,00 €	2,51 €	61,50 €
Rozelieures	2,19 €	50,00 €	2,67 €	75,00 €
Saint-Boingt	2,52 €	50,00 €	2,82 €	75,00 €
Saint-Mard	1,00 €	20,00 €	1,90 €	56,00 €
Saint-Rémy-aux-Bois	2,14 €	44,00 €	2,65 €	72,00 €
Velle-sur-Moselle	2,15 €	35,00 €	2,66 €	67,50 €
Vennezey	2,32 €	50,00 €	2,73 €	75,00 €
Vigneulles	2,15 €	50,00 €	2,66 €	75,00 €
Villacourt	2,35 €	20,00 €	2,74 €	60,00 €

## Élaboration du PLUi de la CC3M : vous pouvez participer !

# Le PLUi

## Plan Local d'Urbanisme Intercommunal



### QU'EST-CE QUE LE PLUi

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) est un document de planification et d'urbanisme réglementaire élaboré à l'échelle du territoire de la Communauté de Communes Meurthe, Mortagne, Moselle (CC3M).

En somme, il s'agit d'un projet d'aménagement du territoire construit à l'horizon des quinze prochaines années et décliné sous forme de règles d'utilisation et d'occupation du sol qui s'appliqueront aux autorisations d'urbanisme (permis de construire, déclaration préalable, etc.).

À l'horizon 2026, ce document couvrira les 37 communes du territoire et remplacera les documents d'urbanisme actuellement en vigueur.



### POURQUOI CELA VOUS CONCERNE

L'élaboration du PLUi offre l'occasion d'engager une réflexion sur l'aménagement du territoire au sens large : l'environnement, le cadre de vie, le paysage, l'habitat, les mobilités, les commerces, les services et équipements, l'agriculture, le développement économique, etc.

**Le PLUi touche donc à de nombreuses questions de votre vie quotidienne : Où et à quelles conditions pourront s'implanter de nouveaux équipements ou activités économiques ? Où et comment pourrai-je construire ? Comment seront pris en compte les enjeux environnementaux et paysager ?**

Vous êtes concernés si vous habitez ou travaillez dans l'une des 37 communes de la CC3M.

*Afin de faciliter la concertation publique et la participation aux réunions, le territoire est découpé en trois secteurs : un secteur Meurthe (en bleu), un secteur Bayonnais (en vert) et un secteur Mortagne (en orange).*

Pendant toute la durée de son élaboration, le PLUi de la CC3M fait l'objet d'une concertation continue avec le public. Différents moyens sont ainsi mis en œuvre pour vous informer ou vous permettre de participer.



### LE CALENDRIER DE LA PROCÉDURE

2023 • MAI 2023 : PRESCRIPTION DE L'ÉLABORATION DU PLUi

**PHASE D'ÉTUDES :** Réalisation d'un diagnostic territorial, analyse de l'état initial de l'environnement, consultation des communes et des acteurs du territoire afin de comprendre son fonctionnement et mettre en évidence ses enjeux.

2024

**PHASE DE PROJET :** Élaboration du projet de territoire : Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD).

2025

**PHASE RÉGLEMENTAIRE :** Traduction réglementaire du PADD au travers d'Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) et du règlement écrit et graphique.

2026 • DÉBUT 2026 : ARRÊT DU PROJET DE PLUi (FIN DE LA PROCÉDURE D'ÉLABORATION)

**PHASE ADMINISTRATIVE :** Consultation des Personnes Publiques Associées (État, Département, Multipole, Chambre d'agriculture, etc.) et enquête publique.

• SECOND SEMESTRE 2026 : APPROBATION DU PLUi (ENTRÉE EN VIGUEUR DU DOCUMENT)

### COMMENT S'INFORMER ET PARTICIPER

Pendant toute la durée de son élaboration, de la mi-2023 à fin 2025, le PLUi de la CC3M fait l'objet d'une concertation continue avec le public. Différents moyens sont ainsi mis en œuvre pour vous informer ou vous permettre de participer.

- **Pour s'informer :** les bulletins d'information de votre commune ou de la CC3M, leurs sites internet ou réseaux sociaux, illiwap, IntraMuros, l'exposition itinérante, l'affichage en mairie, etc.
- **Pour vous exprimer** jusqu'à l'arrêt du projet, des registres de concertation mis à votre disposition dans chacune des mairies et au siège de la CC3M (56 Avenue Pierre Semard à Blainville-sur-l'Eau), plusieurs réunions publiques organisées par secteur ainsi qu'une adresse e-mail dédiée au PLUi : [plui@cc3m.fr](mailto:plui@cc3m.fr)

Courant 2026, le PLUi arrêté sera soumis à une enquête publique qui vous permettra d'émettre un avis sur celui-ci, en ligne ou lors des permanences de la commission d'enquête.

Le PLUi de la CC3M est élaboré avec l'appui de :

